



République française
Département de la Gironde

Arrondissement : L'ESPARRE-MÉDOC

COMMUNE DE SAINT CHRISTOLY MEDOC

PROCÈS VERBAL Séance du 13 février 2025

<u>Nombre de membres en exercice:</u> 9	L'an deux mille vingt-cinq et le treize février l'assemblée régulièrement convoquée le 07 février 2025, s'est réunie dans Salle du Conseil de la Mairie à 18 h 30, sous la présidence de Stéphane POINEAU.
<u>Quorum :</u> 5	<u>Sont présents:</u> Stéphane POINEAU, Marie-José CLIPET, Gilles AURIOL, Nathalie LEJARD, David CHANTELOT, Julie FRIBOULET, Cloé HÉRAUD
<u>Présents :</u> 7	<u>Représentés:</u> Gilles MÉDARD par Cloé HÉRAUD
<u>Représentés :</u> 1	<u>Excusés:</u>
<u>Votants:</u> 8	<u>Absents:</u> Didier BERTHOLD
	<u>Secrétaire de séance:</u> Cloé HÉRAUD

Ordre du jour :

- Acquisition immobilière : hangar
- Ouverture par anticipation de crédits budgétaires pour la section d'investissement
- Demande de subvention au titre de la DETR 2025
- Demande de subvention au titre du FNADT 2025
- Bail du restaurant La Maison du Douanier
- Questions diverses

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Cloé HÉRAUD est désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE

Le procès-verbal de la dernière séance a été transmis aux conseillers.

Aucune remarque n'ayant été apportée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

ACQUISITION IMMOBILIÈRE : HANGAR

Ce point est reporté à un prochain conseil municipal.

OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Ce point est reporté à un prochain conseil municipal.

DE 2025 001

Objet: DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2025 -

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le cimetière communal ne dispose pas d'un ossuaire et qu'il est obligatoire d'en posséder un.



République française
Département de la Gironde

Arrondissement : LEPARRE-MÉDOC

COMMUNE DE SAINT CHRISTOLY MEDOC

Le montant de ce projet s'élève à 11 388.21 € HT, d'après les devis de :

Sarl Batis Projet : 10 443.20 € ht

Sarl Loïc Robin : 945.00 € ht

Monsieur le Maire informe les conseillers que ce projet peut être subventionné par l'État au titre la « Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux », avec un taux maximal de subvention de 35 % du montant HT. Il propose de solliciter l'aide de l'État sur la base du plan de financement suivant :

CRÉATION D'OSSUAIRE				
DÉPENSES		RECETTES		
Montant des travaux HT	11 388.21 €	Subvention du DETR	3 985.87 €	35 %
		Autofinancement communal	7 402.34 €	
TOTAL TTC	11 388.21 €		11 388.21 €	

Après discussions, le Conseil Municipal à l'**unanimité** des membres présents et représentés :
approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès de l'État,
dit que les crédits seront inscrits au budget 2025,
charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de la présente.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

DE 2025 002

Objet: DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FNADT 2025 -

Dans le cadre de la révision de la carte communale, Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la démarche partenariale, avec le soutien du SMERSCOT, pour mutualiser le marché d'étude d'élaboration et/ou révision de carte communale des communes de Couquèques, Ordonnac, Saint Christoly de Médoc, Saint Julien Beychevelle, Saint Seurin de Cadourne et Saint Yzans de Médoc.

Des demandes de subventions, au titre de la DETR et de la DGD ont été faite pour les six communes. Toutefois, à la suite d'un déficit d'information, seule une commune a pu solliciter et obtenir une subvention au titre du « Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire ».

Après avoir pris attache avec les services de la Préfecture de la Gironde, ceux-ci nous ont invités à solliciter le Sous-Préfet de Lesparre Médoc, pour un examen attentif de nos situations, afin de supprimer cette iniquité de traitement entre des communes voisines, impliquées dans une même démarche au sein d'un marché unique et solidaire négocié par le SMERSCOT.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de la demande de subvention est le suivant



République française
Département de la Gironde

Arrondissement : LEPARRE-MÉDOC

COMMUNE DE SAINT CHRISTOLY MEDOC

ÉLABORATION DE LA CARTE COMMUNALE				
DÉPENSES		RECETTES		
Montant des travaux HT	20 800.00 €	Subvention de la DETR	6 240.00 €	30 %
		Dotation Générale de Décentralisation	3 000.00 €	14.42 %
		Subvention du FNADT	5 000.00 €	24.04 %
		Autofinancement communal	6 560.00 €	31.54 %
TOTAL TTC	20 800.00 €		20 800.00 €	

Après discussions, le Conseil Municipal à l'**unanimité** des membres présents et représentés

approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès de l'État,
dit que les crédits seront inscrits au budget,
charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de la présente.

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

DE 2025 003

Objet: BAIL DU RESTAURANT LA MAISON DU DOUANIER -

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la commune loue le Restaurant La Maison de Douanier sis au n°2 route de By à la SAS LMMD et que les parties sont liées par un bail. Ce bail arrive à échéance le 20 février 2025. Les gérants actuels ont fait part de leur souhait de poursuivre leur activité de restauration au sein de cet établissement.

Après discussions avec les avocats des deux parties, un nouveau bail a été rédigé.

Monsieur le Maire en fait part aux conseillers.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code du Commerce ;
- Vu le bail en date du 20 février 1992 signé avec la société Les Granges d'Or - La Maison du Douanier
- Vu la reprise de bail en date du 18 janvier 2016 par la SAS LMDD ;
- Vu le bail présenté ce jour ;

Considérant que la collectivité et les gérants de la SAS LMDD souhaitent s'engager avec un nouveau bail,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide



*République française
Département de la Gironde*

Arrondissement : L'ESPARRE-MÉDOC

COMMUNE DE SAINT CHRISTOLY MEDOC

- **d'approuver** le présent bail annexé au profit de la SAS LMDD,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer le bail et tous les documents s'y rapportant

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES -

- Marie-José CLIPET prend la parole pour évoquer la situation de l'agent technique. Elle est souvent interpellée par les habitants qui sont mécontents du travail de cet agent. Elle le défend car en ce moment, au vu de la météo, il est difficile de travailler (reboucher les trous sur les routes, peindre les zones à 30 km/h...)

- Il est demandé à Monsieur le Maire d'acquérir un miroir de rue pour sécuriser la sortie de la route du Breuil.

- Il lui est également demandé de relancer la procédure de bien sans maître pour le bâtiment de Monsieur BITON.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55.

Le secrétaire de séance,
Cloé HÉRAUD

Le Maire,
Stéphane POINEAU

*Publication de la liste des délibérations sur le site de la commune et affichage en mairie le
Publication du procès-verbal sur le site de la commune lors de son approbation.*